

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois avril à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente mars deux mil dix-sept, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Laure FONTBONNE, Maire de la Commune

Etaient présents : Mesdames Anne-Laure FONTBONNE, Cathy BOYARD, Séverine DESMIER DE CHENON et Véronique GUILLOCHON,

Messieurs Alexandre HEBERT, Jean-Claude LE JAOUEN, Laurent PRODO, François-Xavier SUEUR

Etaient excusés : Consuelo ALVAREZ ayant donné pouvoir à Véronique GUILLOCHON
Amandine MOULIN ayant donné pouvoir à Séverine DESMIER DE CHENON
Magali LENCIONE ayant donné pouvoir à François-Xavier SUEUR
Monique BRAULT ayant donné pouvoir à Jean-Claude LE JAOUEN
Aurélien VANDIERENDONCK ayant donné pouvoir à Laurent PRODO
Patrick HOUSSIER

Etaient absents : Sandrine GAMEIRO

Secrétaire de séance : Alexandre HEBERT

Membres : En exercice : 15 ; Présents : 8 ; Votants : 14

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2017 ;

Budget de la Commune :

- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 ;
- Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- Vote du taux des 3 taxes communales pour l'exercice 2017 ;
- Vote des subventions et participations pour l'exercice 2017 ;
- Vote du budget primitif de l'exercice 2017.

Budget du service d'assainissement :

- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 ;
 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 ;
 - Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
 - Vote du taux de la surtaxe communale d'assainissement pour l'exercice 2017 ;
 - Vote du budget primitif de l'exercice 2017.
-
- Indemnités du Maire et des Adjointes ;
 - Groupement de commande en matière d'électricité ;
 - Mise à jour du tableau des effectifs ;
 - Questions diverses.

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

Délibération n° 17 23 256

Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 février 2017

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2017

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Approuve le dit procès-verbal.

Délibération n° 17 23 257

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 de la Commune

Le Conseil, **après** s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du premier janvier 2016 au trente et un décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Constate la régularité des écritures,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part.

Délibération n° 17 23 258

Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 de la Commune

Le Conseil, **délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune dressé par Madame Anne-Laure FONTBONNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, inscrit pour mémoire dans la première colonne du compte administratif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE JAOUEN, Madame Anne-Laure FONTBONNE ayant quitté la salle le temps du vote,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif, résumé dans le tableau en annexe,

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document en annexe.

CA 2016 CCAS Férolles-Attilly Centre Communal d'Action Soc CCAS

Page 1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	11 195,45	G	23 000,00
	Section d'investissement	B		H	

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	7 153,15	I	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	18 348,60	=G+H+I+J	23 000,00
---	----------	-----------	----------	-----------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F		=K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	18 348,60	= G+I+K	23 000,00
	Section d'investissement	=B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	18 348,60	= G+H+I+J+K+L	23 000,00

Délibération n° 17 23 259

Affectation du résultat de l'exercice 2016

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

Le Conseil, **après** avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un résultat de clôture en section de fonctionnement de **183 108,62 €**,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de **183 108,62 €** comme suit :

- Affectation à la section d'investissement d'un montant de **83 108,62 €**, inscrit au compte 1068 du budget primitif de l'exercice 2017,

- Report du solde, soit **100 000,00 €** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2017 (excédent de fonctionnement reporté).

Délibération n° 17 23 260

Vote des taxes communales pour l'année 2017

Afin d'atteindre l'équilibre du budget en respectant les règles imposées aux variations relatives entre les taux des différentes taxes,

Madame le Maire **propose** de maintenir les taux votés l'année dernière, soit :

Taxe d'habitation : 19,70 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 13.83 %

Taxe Foncier non Bâti : 70.73 %

Le Conseil **délibère** et, à l'unanimité,

Vote le taux proposé pour chacune des taxes.

Délibération n° 17 23 261

Vote à l'unanimité des subventions et participations de la commune aux organismes extérieurs pour l'exercice 2017

Contributions aux organismes de regroupement :

S. I. de l'Ecole des Clos :..... 202 641,67 €

SIPE : 63 000,00 €

SIAR : 27 852,00 €

C.E.S. de Lésigny : 4 742,40 €

SYAGE : 93,92 €

Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé :

Comité des Fêtes : 8.500 €

A.S.L.F. : 1.000 €

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

OCFA : 4.810 €
Music Pour Tous : 8.000 €
Amicale du Personnel : 1.000 €
Coopérative Scolaire : 1.700 €
Atelier Férollais : 600 €
F.N.A.C.A. : 100 €
A.A.C.C.F. : 100 €
Prévention Routière de Lésigny : 400 €
ELB Distribution – Maison Victor : 6 400 €

Délibération n° 17 23 262

Vote à l'unanimité du budget primitif de la commune pour l'exercice 2017.

Délibération n° 17 23 263

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 du service de l'assainissement

Le Conseil, **après** s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du premier janvier 2016 au trente et un décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Constata la régularité des écritures,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part.

Délibération n° 17 23 264

Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 du service d'assainissement

Le Conseil, **délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2016 du service de l'assainissement dressé par Madame Anne-Laure FONTBONNE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, inscrit pour mémoire dans la première colonne du compte administratif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE JAOUEN, Madame Anne-Laure FONTBONNE ayant quitté la salle le temps du vote,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2016,

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif, résumé dans le tableau en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document annexé.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 57 820,90	G 65 513,19	G-A +7 692,29
	Section d'investissement	B 69 042,39	H 67 024,42	H-B -2 017,97

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 7 000,00	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 9 132,23	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 126 863,29	Q = G+H+I+J 148 669,84	= Q-P +21 806,55

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 57 820,90	= G+I+K 72 513,19	+14 692,29
	Section d'investissement	= B+D+F 69 042,39	= H+J+L 76 156,65	+7 114,26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 126 863,29	= G+H+I+J+K+L 148 669,84	+21 806,55

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

Délibération n° 17 23 265

Affectation du résultat de l'exercice 2016 du service d'assainissement

Le Conseil, **après** avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un résultat de clôture en section de fonctionnement de **14 692,29 €**,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de **14 692,29 €** comme suit :

- Affectation à la section d'investissement d'un montant de **14 692,29 €** inscrit au compte 1068 du budget primitif de l'exercice 2017.

Délibération n° 17 23 266

Vote à l'unanimité du montant de la surtaxe communale d'assainissement, fixée à 0,33 € par mètre cube d'eau potable consommée par les administrés raccordés au réseau public d'assainissement.

Délibération n° 17 23 267

Vote à l'unanimité du budget primitif 2017 du service d'assainissement de la commune.

Délibération n° 17 23 268

Indemnité du Maire et des Adjointes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation

Vu la délibération n° 14 02 07 en date du 10 avril 2014 fixant le montant des indemnités du Maire et des Adjointes,

Considérant que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022;
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6% au 1^{er} janvier 2017.

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

Considérant que pour les délibérations indemnitaires qui font référence expressément à l'indice brut terminal 1015, ce qui est le cas de la délibération n° 14 02 07 en date du 10 avril 2014, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision.

Le Conseil **délibère** et, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint comme suit :

- Maire : 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Adjoint: 16,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibération n° 17 23 269

Groupement de commandes – Achat d'électricité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'électricité en Seine-et-Marne,

Le Conseil **délibère** et, à l'unanimité,

APPROUVE le programme et les modalités financières.

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande électricité annexé à la présente délibération.

AUTORISE l'adhésion de la Commune au groupement de commande électricité.

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Délibération n° 17 23 270

Mise à jour du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du protocole PPCR

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le tableau des effectifs communaux au 20 septembre 2016,

Vu le Protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,
DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	Pourvu	Vacant
<i>Hors filière</i>	Collaborateur de Cabinet	1	1	0
	Contrat Unique d'Insertion	1	0	1
<i>Filière administrative</i>				
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif territorial Principal de 2 ^{ème} classe	3	2	1
	Adjoint Administratif territorial 2 ^{ème} classe	1	1	0
<i>Filière technique</i>				
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	0	1
Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
	Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	1	0	1
	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	1	1	0
<i>Filière animation</i>				
Adjoints d'animation Territoriaux	Adjoint territorial d'animation à temps non complet	3	2	1
	Total	13	8	5

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.